



## Séance extraordinaire du conseil

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, le 20 décembre 2021, à 17 h 00, diffusée en visioconférence en raison de l'état d'urgence sanitaire et conformément aux directives du gouvernement du Québec.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Yves Lessard;  
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemant-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

---

2021-12-385

**RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement n° 1180 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022
3. Adjudication de contrat - Fourniture et installation de débimètres et de sondes de niveau - Appel d'offres n° GE2111 - Règlement n° 1171
4. Adjudication de contrat - Remplacement des bancs de l'aréna Jean-Rougeau - Appel d'offres n° GE2107 - Règlement n° 1169 - Fonds de roulement
5. Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Approbation et engagement de la Ville
6. Dépôts - Certificat de la greffière corrigé- Règlement n° 1171
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-12-386

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1180 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1180;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2021;

---



**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement n° 1180 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-12-387

**RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat - Fourniture et installation de débitmètres et de sondes de niveau - Appel d'offres n° GE2111 - Règlement n° 1171

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, pour la fourniture et l'installation de débitmètres et de sondes de niveau, appel d'offres n° GE2111;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 29 novembre 2021, au montant suivant, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
EnviroServices inc.	56 504, 46 \$

CONSIDÉRANT QU'une partie des coûts concernant la fourniture et l'installation de débitmètres sera assumée par la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand, soit un montant de 11 118, 08 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint aux projets spéciaux du Service du génie, monsieur Robert Roussel, ing., et du directeur du Service du génie monsieur Guillaume Grégoire, ing, en date du 7 décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

De retenir la soumission conforme déposée et d'adjuger à EnviroServices inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de débitmètres et de sondes de niveau, appel d'offres n° GE2111, pour un montant de 56 504,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 29 novembre 2021, le tout conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement n° 1171 autorisant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation d'un plan de gestion des débordements phase 2.

Il est de plus résolu qu'un montant de 45 386,38 \$, représentant la part de la Ville, soit affecté au règlement n° 1171 une fois celui-ci approuvé et qu'un montant de 11 118,08 \$ soit facturé à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-12-388

**RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat - Remplacement des bancs de l'aréna Jean-Rougeau - Appel d'offres n° GE2107 - Règlement n° 1169 - Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres public par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres SÉAO, pour le remplacement des bancs à l'aréna Jean-Rougeau, appel d'offres n° GE2107;



CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 13 décembre 2021, au montant suivant, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
Rénovations Alexandre Léveillé	304 511,29 \$*

\*montant corrigé

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 13 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme déposée et d'adjuger à Rénovations Alexandre Léveillé, le contrat pour le remplacement des bancs de l'aréna Jean-Rougeau, appel d'offres n° GE2107, pour un montant de 304 511,29 \$, taxes incluses, conformément au document déposé en date du 13 décembre 2021;

D'imputer la somme de 260 000 \$ au règlement n° 1169, Autorisant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour le remplacement des bancs de l'aréna Jean-Rougeau et des thermopompes du Centre civique Bernard-Gagnon.

Il est de plus résolu, d'emprunter au fonds de roulement un montant de 37 717,94 \$, taxes incluses, pour une période de dix (10) ans, remboursable à raison de neuf (9) versements égaux et consécutifs de 3 771,79 \$, et un dixième de 3 771,83 \$, payables à compter de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-389

#### RÉSOLUTION

Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Approbation et engagement de la Ville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (ci-après : « PPA ») du Programme d'aide à la voirie locale (ci-après : « PAVL ») et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;



CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver les dépenses d'un montant de 37 997 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôts - Certificat de la greffière corrigé- Règlement n° 1171

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la greffière corrigé relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à distance pour le règlement suivant :

- Règlement n° 1171 : Autorisant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation d'un plan de gestion des débordements phase 2.

Période de questions et réponses

Le maire invite les citoyens à poser leur question en lien avec la séance de ce soir par courriel et les membres du conseil verront à y répondre à la prochaine séance.

2021-12-390

**RÉSOLUTION**

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard  
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière et directrice générale adjointe